

Témoins du passé – Chronique d'autrefois

Auteur : Michel Payrastre, 2011, initialement sur letravet.org

Sommaire

1. Demande de rattachement au canton de Réalmont	2
2. La maison de Pierre Payrastre.....	4
3. État des biens et facultés de la communauté du Travet (1689)	5
4. Fontaine de la Tinette	6
5. Fontaine de la Micalié	8

1. Demande de rattachement au canton de Réalmont

Les mil huit cents trente quatre le dix may de conseil
municipal de la commune du travers Reuni Extraordinairement
sous la présidence de son le maire à unanimité délibéré
de prier son le préfet de vouloir bien ^{avoir} regard à la demande qui
fut faite dans la délibération du 18 juin 1818 d'après laquelle
il demandait au nom de toute la commune de se réunir au
Canton de Réalmont, attendu qu'on avait toute sorte de

Communications à cause des marches qui ont lieu tous
les mercredis. D'ailleurs il n'y a que deux heures de distance
lundi qui à son canton d'Alban il faut quatre heures pour
y aboutir qui c'est un pays si montagneux que l'hiver
à cause des neiges les chemins sont impraticables et qu'il
n'y a aucune communication il observe encore que les
Communes du travers quoi que du Canton d'Alban payent
ses Contributions à Réalmont et sous tous les rapports
elle auroit le plus grand avantage d'être réunie
et ont signé
de Cantallan Raissiguier Berlon
COLLON Pombès Jarem Nixou
Berlon adjoint

« L'an mille huit cent trente quatre et le dix may le conseil municipal de la commune du Travet Reuni extraordinairement sous la présidence de mr le maire a unanimement délibere de prier mr le prefet de vouloir bienégard à la demande qui fut faite dans la déliberation du 18 juin 1818 d'après laquelle il demandait au nom de toute la commune d'etre reuni au canton de Realmont , attendu quon avoit toutes sortes de communications à cause des marchés qui ont lieu les mercredis , d'ailleurs il n'y a que deux heures de distance tendisque à son canton d'alban il faut quatres heures pour y aboutir que s'est un pays si montagneux que l'hiver à cause des neiges les chemins sont impratiquables et quil ny a aucune communication , il observe encore que la commune du travet quoique du canton d'alban , paye ses contributions à realmont , et sous tous les rapports elle aurait le plus grand avantage d'y être réuni et ont signe : De Corneillan , Raisseguier, Berlou, Combes, Farenc, Avisou, Berlou adjoint »

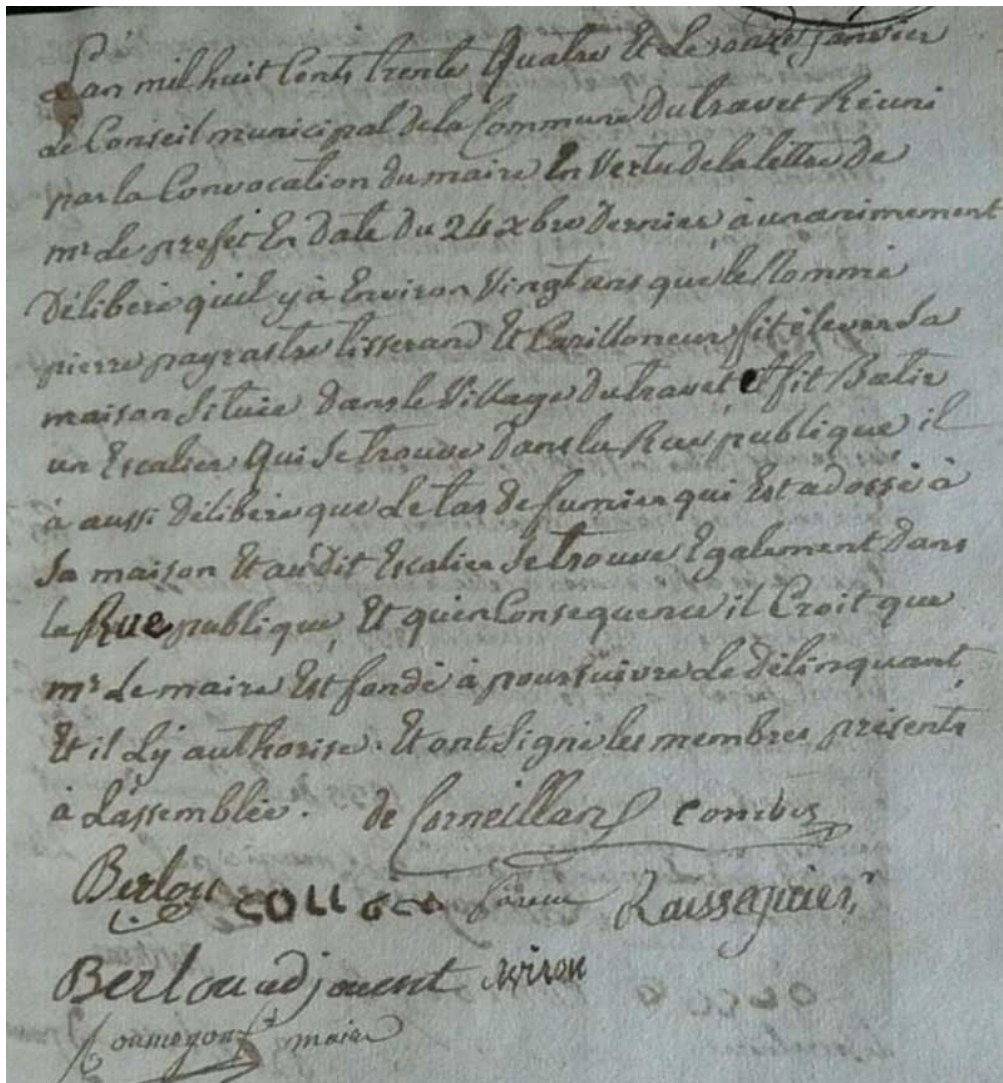
Avant la révolution, la paroisse faisait partie du district de Villefranche et tout naturellement la commune y fut rattachée. En 1918, le Travet rentre dans le canton d'Alban et ce n'est qu'en 1835 qu'il est définitivement dans celui de Réalmont.

Vous avez bien lu : quatre heures pour aller à Alban et deux heures pour se rendre à Réalmont. Il est vrai que les routes n'avaient de route que le nom. C'est à partir de cette époque que les pouvoirs publics en ont fait des voies de communication (on verra plus tard que ce ne fut pas sans mal).

- Le Travet - Alban : quatre heures pour environ 18 km.
- Le Travet - Réalmont : deux heures pour 16 km.

D'accord, les routes étaient des chemins de chèvres. Pour aller à Alban, il fallait monter et pour aller à Réalmont, ça descend. Mais ceci n'explique pas totalement cette différence. Les doléances des conseils municipaux (en tout cas du travet) étaient vraiment des doléances et c'est toujours vers la plaine que ce sont faites les migrations. Un vieux dicton donne une explication : pour faire monter une nobio (une mariée) à la montagne, il faut l'attacher avec une chaîne. Pour la faire descendre dans la plaine, un simple fil de laine suffit. Le Travet n'échappait pas à la règle et Réalmont a été toujours son pôle d'attrance.

2. La maison de Pierre Payraastre



L'an mil huit cent trente quatre et le douze janvier
de Conseil municipal de la commune du Travet réuni
par la convocation du maire en vertu de la lettre de
Mr le préfet en date du 24 octobre dernier a unanimement
délibéré qu'il y a environ vingt ans que le nommé
Pierre payraastre tisserand et Carilloneur fit élever sa
maison située dans le village du Travet et fit bâtir
un Escalier qui se trouve dans la rue publique il
a aussi délibéré que le tas de fumier qui est adossé à
sa maison et audit Escalier se trouve également dans
la rue publique et qu'en conséquence il croit que
Mr le maire est fondé à poursuivre le délinquant
et il l'y autorise. Et ont signé les membres présents
à l'assemblée. De Corneillan Combes
Berlou Collin Raisséquier
Berlou adjoint
Maire

Ce texte fait partie du recueil des délibérations du conseil municipal du Travet Il a été volontairement transcrit en l'état. C'était De Corneillan qui était généralement secrétaire de séance.

« L'an mil huit cent trente quatre et le douze janvier . Le conseil municipal de la commune du Travet réuni par la convocation du Maire en vertu de la lettre de Mr le préfet, en date du 24 octobre dernier a unanimement délibéré qu'il y a environ vingt ans que le nommé pierre payraastre tisserand. et carilloneur fit élever sa maison située dans le village du Travet et fit bâtir un escalier qui se trouve dans la rue publique il a aussi délibéré que le tas de fumier qui est adossé a sa maison et audit escalier se trouve également dans la rue publique et qu'en conséquence il croit que Mr le Maire est fondé a poursuivre le délinquant et ly autorise et ont signé les membres présents

De Corneillan, Combes, Berlou, Raisséquier, Farenc, Berlou adjoint, Avisou, Roumeoux Maire »

La maison du dit Payrastre se trouvait dans la rue principale du village à l'emplacement du grenier de Combes Eloi, en face l'église.

Les plus vieux d'entre nous se souviennent sans doute d'une vieille mesure, avec un escalier extérieur en pierre et qui a été remplacée par le grenier de Combes Eloi. C'est de cette maison qu'il s'agit dans le texte.

Les mêmes plus vieux, se souviennent peut-être aussi, vers 1945-46 de la démolition de la vieille maison de Combes et la reconstruction de la maison actuelle.

À propos du grenier du brave Eloi, cela ne vous rappelle rien ? : Un lieu de rendez-vous incontournable (comme la cave de Poulou Peyre). Combien de nouvelles, plus ou moins justes, se sont répandues, entre ses murs ! Ou la vie du Travet, si souvent commentée et... interprétée ! Et le nombre d'affaires qui s'y sont faites ...ou défaites !

Le village était ainsi parsemé de lieux de rencontre, très fréquentés, en fonction de leur situation (bord de la route !) ou de leur utilisation (grenier , cave !) surtout en certaines saisons, ou par mauvais temps.

3. État des biens et facultés de la communauté du Travet (1689)

« Estat des biens et facultés que la communauté du Travet¹ au diocèse d'Alby possédoit en mille six cent trente neuf et encore à présent n'ayant rien acquis depuis .

La communauté du travet est composée du lieux du Travet. Il y a deux fontaines l'une appelée la tinette qu'est dans une terre du sieur de Failhes² et l'autre appelée la fontaine de la Micalié et dans un terre de jacques Campagnac³ des quelles fontaynes lesdits habitants dusdit Travet se servent n'y ayant aucun four commun chacun en son particulier en faict pour son service⁴.

Plus jouissent un couderc⁵ pâturage en commun au bout du dit lieu contenant deux mesures⁶ de Réalmont à semer seigle confronte de levant le chemin de la fontayne de la micalié midi Barthélémy Suc et jardin de Phalip Payrastre couchant

¹ La communauté regroupe l'ensemble des habitants payant l'impôt, sauf le seigneur du lieu.

² La fontaine de la Tinette existe toujours (voir photos) et se trouve à flanc de vallon, au sud du village, dans un pré appartenant à la famille Barthe.

³ La fontaine de la Micalié est toujours là (voir photos) au début du ruisseau de la Cadassarié et au nord de la Micalié.

⁴ Il n'y a jamais eu, semble-t-il, de four seigneurial, ni commun, au Travet. Mais plutôt un dans chaque maison pour les plus « riches » ou au masage.

⁵ Un couderc est un petit carré de terre, généralement en pré et clôturé, proche des habitations. Cela peut être aussi un pacage communal. Ce couderc en question aurait pu se trouver entre le chemin de la foun et l'actuel chemin de la Peyrade. Peut-être est-ce tout simplement les patus de Lamicalié. Petit rappel : le levant est à l'est, le midi au sud, le couchant à l'ouest, la bize au nord (aussi septentrion).

⁶ La mesure vaut 1/8 de sac, le sac est de 100 litres, il faut deux sacs pour ensemencher un ha. Donc le couderc doit être au plus de 25 ares. Toutes les mesures n'étaient pas égales, celle-ci est de Réalmont... alors !!!

le chemin du Travet à Granval de bize terre de Pierre Payraastre qui paye tailhe au roi et la cencive au seigneur dudit lieu du Travet.⁷

De plus ladite communauté est composée de six petitz masages dans chacun desquels il ya une fontayne publique pour le service des habitants mais il n'y a aucun four commun chaque particulier en ayant un pour son service.⁸

Monsieur de Soubiran est seigneur hault moyen et bas de la dite communauté⁹. Il y a deux consuls dans ladite communauté qui ne portent pas de livrée.

Déclarant que la dite communauté ne possède aucuns autre biens droit ny facultées en commun ny ayant aucunes foires ny marchés ny autres droits quelquonques ny ayant aussi acun hospital ny séminaire.

Nous Barthélémy Suc et Jean Rattie consulz modernes¹⁰ la présent année du dit Travet assistés de sieur César Cahusac et sieur Falhès¹¹ habitant et contribuables dudit Travet certiffions que l'estat cy dessus escript contient vérité en foi de quoi lesdits Cahusac et Fallhès se sont signés lesdits consuls ont dit ne scavoir faict au Travet vingthuitième febvrier mil six cent quatre vingt huit

Cahusac..... Falies..... du mandement desdits consulz

Pagès pour le greffier »

4. Fontaine de la Tinette

La tine était une petite cuve souvent en pierre placée à côté d'un puits ou une source et qui servait de réserve d'eau pour laver ou faire boire le bétail.

Cette fontaine a été très bien restaurée par Charles, il y a quelques années.

⁷ La taille est l'impôt dû au roi (que ne payait que le peuple) et la censive, l'impôt dû au seigneur local (que payait aussi le peuple).

⁸ Six petits masages : Lamicalié, la Cadassarié et Rasisse terres du seigneur, Costes Auries, le Cayla et sans doute le Clapier. La Magrié n'était pas en principe dans la seigneurie. La Roque faisait partie de la paroisse du Travet.

⁹ Après la disparition de la famille De Génibrouse c'est un de Soubiran qui devient seigneur du Travet. Ce sera ensuite la Dame de Rode et le chevalier de Pagese et enfin c'est Joseph de Lapanouse qui vers 1750 vendra la seigneurie aux De Corneillan.

Après avoir passé la Guerre de cent ans et les guerres de religion, le château de Rasisse ne devait pas être en très bon état et même si les actes importants étaient signés dans le château, les seigneurs ne devaient pas souvent y habiter. C'est sans doute vers cette époque que fut construite la maison bourgeoise du Travet, appelée château du Travet.

¹⁰ Les consuls sont les représentants de la communauté. Les consuls modernes sont les derniers nommés. Dans les grandes villes, ils avaient un pouvoir important.

¹¹ Un des consuls a pour nom Falies (sans doute Jean). C'est sa famille qui a donné son nom au quartier du Travet appelé Falies. Son grand père Jacques, un marchand originaire de la région de Trebas et qui avait des biens un peu partout, est arrivé au Travet vers 1600. Son père Daniel Falies a été notaire au Travet dans les années 1650. Toute la famille était protestante. À la révocation de l'édit de Nantes, certains ont abjuré leur foi. D'autre ont émigré en Allemagne et en Suisse, où ils ont encore des descendants.

Dans les années 1860, elle a été un objet de litige entre la famille Avizou de Gourgouriat et Charles de Corneillan, un procès qui dura plusieurs années et que perdit de Corneillan. La fontaine était publique (voir texte au-dessus), mais le litige était le droit de passage que contestait Corneillan. L'accès à l'usage de l'eau est un des plus anciens droits constitués. Un des plus litigieux, mais aussi un des plus organisés. Ainsi, il n'était pas rare que des habitants aient accès à une mare privée en fonction d'une servitude ou simplement d'une entente. Par exemple, les habitants de la Micalié pouvaient utiliser la mare de la Vergnolle pour laver le linge ou faire boire le bétail. En contrepartie, ils s'engageaient à participer à l'entretien de la mare.



Plan de 1866 : procès Avisou – Corneillan



L'ouverture est de 1 m de haut sur 0,50 m de large, bien protégée de toute pollution



Contrairement à la photo, l'eau est très claire.

5. Fontaine de la Micalié

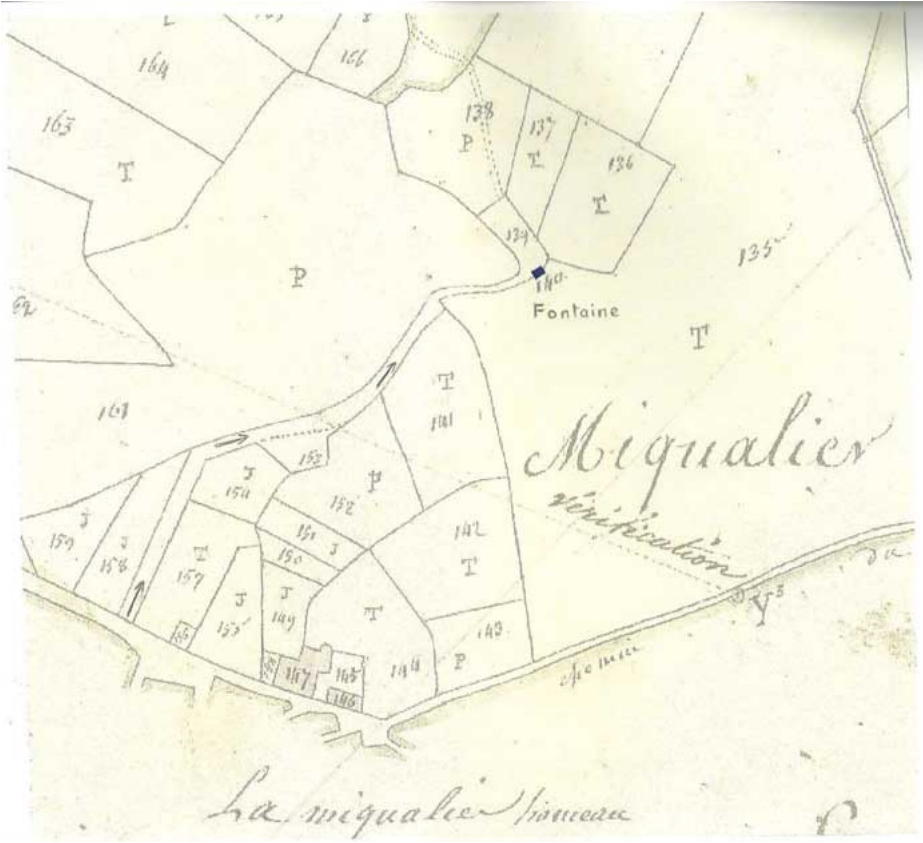
La fontaine est assez imposante : environ 2 m de haut, 1,20 de large sur 1,20 de profondeur.

Chaque jour, toutes les vaches de la Micalié descendaient le chemin de la foun pour aller boire et il n'était pas rare qu'un troupeau montant rencontre un troupeau descendant. Alors, gare aux coups de cornes !

Et puis, vers les années 1950, en quelque mois, la fontaine a perdu toute son eau, on pensait que ce n'était que provisoire. Mais il a fallu se rendre à l'évidence : la source était tarie.

L'eau était rare et c'est un peu comme une malédiction qui s'était abattu sur Lamicalié. Les années 50, c'était le début de la modernité. Alors pour certains, le responsable de la disparition de l'eau a été toutes ces choses nouvelles, que l'on ne comprenait pas toujours. Sans parler du mauvais œil, du sort jeté et autres superstitions.

Il y a une vingtaine d'années, la vieille fontaine menaçait ruine, alors, une dizaine de jeunes du Travet ont réalisé un bon travail de restauration et permis à la foun d'être, encore aujourd'hui, toujours debout.



Cadastre de 1830





Certains, peut-être, se souviennent. Il y a 20 ans : la fontaine restaurée par les jeunes du Travet.